

BIM

Bulletin d'Informations Municipales

Dernière minute !

Rythmes scolaires
Retour de la semaine à 4 jours
dès la rentrée 2017-2018

École Primaire
Fernand VITRY

Infos Mairie



La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de :

13 h 30 à 18 h 00.

Permanence du Maire :
Chaque samedi de 9 h 00 à 10 h 30
(sur rendez-vous)

**Fermeture estivale
du 7 au 16 août**



Tél. : 03 26 68 36 45

(à partir de 11 heures)

Fax : 03 26 21 43 06

Site Internet : www.recy.fr

Email : mairie@recy.fr

École Primaire Fernand VITRY

03 26 68 44 37

ou 06 72 70 76 81

Assistances Maternelles

Valérie BEISSERT	9 bis Route de Louvois	03.26.65.86.39
Isabelle BELGRAND	21 rue des Étangs	03.26.22.45.23
Sally CHAMPAGNE	12 bis Route de Louvois	03 26 67 00 39
Stéphanie DENNEVAL	11 rue des Tournelles	03.26.64.49.42
Dyane KASZA	17 rue des Étangs	06.75.26.98.61
Delphine MICHEL	24 rue des Étangs	09.80.63.76.83
Delphine WATIER	11 rue des Étangs	03.26.67.30.79

www.assistante.maternelle.marne.fr si vous recherchez une assistante maternelle

Assistante Sociale



Une Assistante Sociale tient une permanence à la Mairie, le 3^{ème} mardi de chaque mois de 14 h à 15 h.

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter directement la Circonscription de la Solidarité Départementale, Châlons Rive Gauche, 18 rue du 372^{ème} RALVF, à Châlons en Champagne. Tél. : 03.26.65.18.82.

Stop la PUB

Afin d'éviter la publicité intempestive dans les boîtes aux lettres, des autocollants « **Pas de pub, Merci !** » sont disponibles en Mairie.



Informations Diverses



N° utiles :

« Allo service public »	39 39	Assistante Sociale :	03 26 65 18 82
Cités en Champagne :	03 26 26 17 60	Mairie de Recy :	03 26 68 36 45
Collecte Sélective :	0 800 875 615	Préfecture de la Marne :	03 26 26 10 10
Veolia eau : (eau et assainissement)	09 69 32 35 54	SITAC Bus :	03 26 69 59 00
Mairie de Châlons :	03 26 69 38 00	Tribunal d'Instance :	03 26 69 27 35

Adresses Internet utiles :

www.service-public.fr	pour toutes vos démarches administratives
www.marne.pref.gouv.fr	site de la Préfecture de la Marne
www.citesenchampagne.net	site de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne
www.recy.fr	site de Recy

Allo Mairie...

Une ampoule de l'éclairage public HS, un trou dans un trottoir ou sur la route,
une fuite d'eau, une question...

N'hésitez pas à contacter la Mairie qui prendra les dispositions nécessaires

à la réparation des dégâts éventuels et répondra à vos questions.



Etat Civil

2017



Naissances

Aaron MEYER le 22 janvier

Simon FLEURY le 9 juin

Mariage

Claudine GÉRARD & François PLEIMLING le 29 avril

Sophie VALTER & Stéphane de BRESILLION le 3 juin



Décès

Fanny MIMIN le 12 février

Jeannine BUTRUILLE née MASSON le 13 mars



PACS : en Mairie à partir du 1^{er} novembre 2017

L'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (PACS) sera transféré à l'officier de l'état civil de la Mairie à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du PACS en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

En attendant la mise en place de ce changement, les personnes qui veulent conclure un PACS doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de PACS en s'adressant au Tribunal d'Instance compétent (lieu de leur résidence commune) ou auprès d'un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Plus d'info : www.service-public.fr

Recensement Militaire

ou Recensement citoyen

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



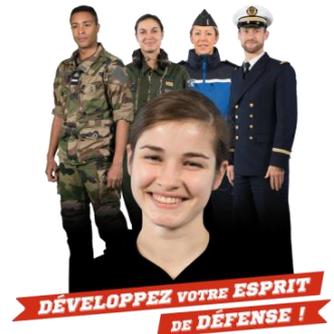
Tous les jeunes Français, ayant atteint l'âge de **16 ans**, les filles comme les garçons, doivent spontanément se faire recenser auprès de la Mairie.

Cette formalité est **obligatoire** pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

Une pièce d'identité et le livret de famille sont nécessaires pour procéder au recensement.

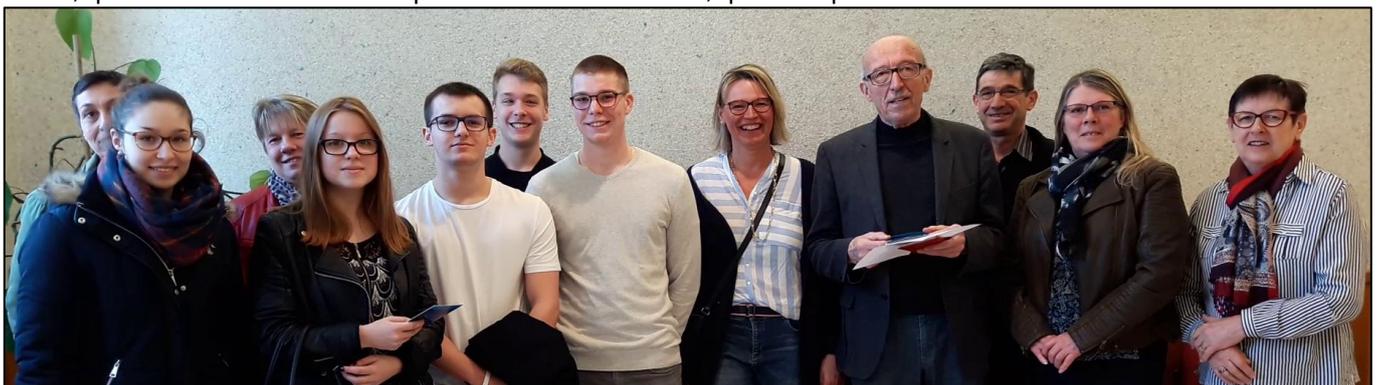
Ce recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le recensement militaire permet également l'inscription d'office du jeune sur la liste électorale à ses 18 ans, ainsi que son invitation à une cérémonie de citoyenneté.



Cérémonie de la citoyenneté

Le 25 mars 2017, Monsieur le Maire, accompagné de Conseillers Municipaux, a reçu en Mairie les jeunes nouveaux électeurs, qui se sont vu remettre leur première carte électorale, qu'ils ont pu utiliser lors des dernières élections.





CANICULE, FORTES CHALEURS
 ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps
et se ventiler

Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour

Manger en
quantité suffisante

BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU

Ne pas boire
d'alcool

Éviter les efforts
physiques

Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15
 Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
 www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule

Feux d'artifices

S'il est de coutume, à l'occasion du 14 juillet, de tirer des feux d'artifices, nous attirons votre attention quant à l'usage de ces produits pyrotechniques.

L'arrêté préfectoral DPC/2017/45, du 12 juillet 2017, interdit l'utilisation d'articles pyrotechniques, de pétards et de fusées, **du 13 au 15 juillet 2017** à 6 h sur la voie publique et les espaces publics.

Il convient de prendre toutes les précautions de sécurité. Nous vous demandons également de faire preuve de savoir-vivre et de respecter vos voisins (bruit et retombée de résidus de fusée, par exemple).

Recensement de la population

Du 19 janvier au 18 février 2017, se déroulait le recensement de la population.

Les premiers chiffres devraient nous parvenir courant du mois de septembre prochain, mais nous tenons à remercier l'ensemble des Recyots pour l'accueil réservé à nos deux agents recenseurs.

Le prochain recensement de la population devrait avoir lieu en 2022.



Reprise des concessions de cimetière

Le 3 juillet dernier, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de prononcer la reprise des concessions funéraires perpétuelles, à l'état d'abandon, c'est-à-dire qui répondent aux trois critères cumulatifs suivants : avoir plus de trente ans d'existence, être à l'état d'abandon dûment constaté, avoir bénéficié d'une dernière inhumation depuis plus de 10 ans.

Initiée depuis plus de trois ans, conformément à la législation en vigueur, cette démarche maintenant aboutie autorise la municipalité à reprendre possession desdites concessions. Ce sont ainsi de 32 concessions de l'ancien cimetière (jouxant l'église) qui pourront, après travaux, être concédées courant 2018 pour de nouvelles inhumations.

A noter qu'un nouveau règlement des cimetières est actuellement en cours de rédaction.

Le saviez-vous ?

Les concessions sont dorénavant attribuées pour une durée de 30 ou 50 ans. Lorsqu'une concession arrive en fin de droit, la commune a l'obligation d'informer les ayants droits, par courrier, afin de leur demander s'ils souhaitent ou non la renouveler. Il leur appartiendra de prendre contact avec la Mairie afin de faire part de leur choix.

Sans réponse des bénéficiaires après un délai de 30 jours, la Commune pourra procéder aux travaux de remise en état de la concession, afin qu'elle puisse de nouveau être concédée.

Élections 2017

Les résultats

	Élection Présidentielle		Élections Législatives	
	23/04/2017		11/06/2017	
1^{er} Tour				
Inscrits	882		885	
Votants	723	82%	443	50%
Abstention	159	18%	442	50%
Blancs et vides	19	2,6%	9	2%
Nuls	3	0,4%	2	0,5%
Exprimés	701		432	
2nd Tour	07/05/2017		18/06/2017	
Inscrits	882		885	
Votants	697	79%	398	45%
Abstention	185	21%	487	55%
Blancs et vides	73		22	
Nuls	10		9	
Exprimés	614		367	

Les résultats en détails :

Élection Présidentielle : 1^{er} Tour : M. N. DUPONT-AIGNAN : 59 (8,42%) – Mme M. LE PEN : 186 (26,53%) – M. E. MACRON : 144 (20,54%) – M. B. HAMON : 25 (3,57%) – Mme N. ARTHAUD : 12 (1,71%) – M. P. POUTOU : 4 (0,57%) – M. J. CHEMINADE : 0 – M. J. LASSALLE : 7 (1,00%) – M. J.-L. MÉLENCHON : 78 (11,13%) – M. F. ASSELINEAU : 3 (0,43%) – M. F. FILLON : 183 (26,11%)

2nd Tour : M. E. MACRON : 342 (55,70%) – Mme M. LE PEN : 272 (44,30%)

Élections Législatives : 1^{er} Tour : M. P. PICART (ECO) et Mme P. ROBERT : 0 – Mme F. BRUNEL (ECO) et Mme D. MARION : 6 (1,39%) – Mme S. HENRIQUES-GODART (DLF) et M. J.-C. POIRET : 10 (2,31%) – Mme M. POINAS (DIV) et M. M. LECHAT : 2 (0,46%) – M. D. VATEL (COM) et M. F. GUERIN : 8 (1,85%) – M. B. CALUJEK (EXD) et M. F. LAMAND : 5 (1,16%) – Mme C. LANG (FI) et M. T. FONTAINE : 20 (4,63%) – M. B. COUROT (DVD) et Mme P. GRUSON : 50 (11,57%) – M. T. BESSON (FN) et M. A. BRUN : 77 (17,82%) – Mme L. MAGNIER (LR) et M. P. BEDEK : 130 (30,09%) – M. R. NAMUR (SOC) et Mme V. TAMBOUR : 73 (16,90%) – Mme C. CORMERAI (EXG) et M. S. REHMET : 2 (0,46%) – Mme A.-S. GODFROY (DVD) et M. J.-M. PROTIN : 49 (11,34%).

2nd Tour : M. T. BESSON (FN) et M. A. BRUN : 108 (29,43%) – Mme L. MAGNIER (LR) et M. P. BEDEK : 259 (70,57%).

École

Effectifs prévisionnels 2017 – 2018

Les effectifs prévisionnels de l'école primaire sont les suivants :

- ☞ **3** tout-petits, **8** petits et **7** moyens pour Christine MARTIN aidée de Sylviane MOUTON,
- ☞ **6** moyens et **15** grands pour Dorothée THIEL aidée de Marylise SIMON
- ☞ **10** CP et **11** CE1 pour Sylvie BOURDON, Directrice,
- ☞ **20** CE2 et **6** CM1 pour Catherine STROBBE,
- ☞ **11** CM1 et **16** CM2 pour Marie-France CANAMAS.

Soit un effectif de **113** enfants.



Réforme des rythmes scolaires

Retour de la semaine à 4 jours dès la rentrée 2017-2018

En 2013, le Gouvernement a décidé de mettre fin à la semaine de 4 jours, au profit d'une organisation de la semaine d'école sur 9 demi-journées.

Le Conseil Municipal a décrié la réforme mais l'a mise en application avec rigueur, volontarisme et succès.

À Recy, cette réforme a été mise en place dès l'année scolaire 2014-2015.

3 ans plus tard, nous partageons, avec les enseignantes de la Maternelle et du CP-CE1, les constats suivants :

- une fatigue supplémentaire des enfants,
- un allongement de leur temps de présence en collectivité (temps scolaire et périscolaire),
- un artifice appelé « Pause Cartable », qui n'est autre que l'étude surveillée qui, selon le nouveau gouvernement, doit être remis en place pour une égalité des chances dans le suivi des devoirs,
- une difficulté à proposer des activités périscolaires renouvelées,
- une organisation et gestion complexe à la taille de notre commune, et nous tenons à remercier le personnel communal pour son engagement, ainsi que les Recyots qui viennent animer des activités avec sérieux et dévouement,
- et, enfin, un coût important au regard du service apporté.

Les enseignantes du CE2, CM1 et CM2 considèrent que le rythme des apprentissages est meilleur depuis la réforme et prépare plus tôt les enfants au rythme du collège.

À noter que les écoles privées, sous contrat avec l'état, n'ont toujours pas, à ce jour, eu l'obligation de mettre en place cette réforme...

Face à ce constat, et :

- Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
- Vu les résultats du sondage adressé aux parents d'élèves quant à la possibilité de trouver un mode de garde, pour la prochaine rentrée des classes,
- Vu l'avis favorable du Conseil d'école en date du 3 juillet 2017 avec : 8 « Pour » et 4 « Contre »,
- Vu l'approbation à l'unanimité du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2017,
- Vu l'accord de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de la Marne en date du 6 juillet 2017,

la semaine de 4 jours fait son retour à l'École Primaire Fernand VITRY dès la rentrée de septembre 2017. Les horaires de l'école seront les suivants :

Lundi :	8 h 30 – 11 h 30	13 h 30 – 16 h 30
Mardi :	8 h 30 – 11 h 30	13 h 30 – 16 h 30
Mercredi :	–	
Jeudi :	8 h 30 – 11 h 30	13 h 30 – 16 h 30
Vendredi :	8 h 30 – 11 h 30	13 h 30 – 16 h 30

Il n'y aura plus d'école le mercredi matin à compter de la prochaine rentrée des classes.

Remise des dictionnaires *calculatrices*

Cette année encore, les 11 futurs collégiens de la classe de Madame CANAMAS se sont vus remettre, par Monsieur le Maire et son 2^{ème} Adjoint, la calculatrice scientifique, demandée au collège, accompagnée d'une clef USB aux couleurs de Recy.



Tarifications périscolaires

Cantine scolaire

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 10 avril 2017, a décidé d'appliquer la revalorisation tarifaire liée à l'évolution du prix des denrées alimentaires. À cet égard, à compter du 1^{er} septembre 2017, le prix du repas régulier sera de 5,05 € et de 5,50 € pour le repas occasionnel.

Toutes les infos sur notre prestataire de livraison des repas : www.api-restauration.fr

Garderie

Pour la garderie périscolaire, le Conseil Municipal a également délibéré le 10 avril 2017, afin de fixer le montant maximum facturé par période. Le coût de la prise en charge d'un enfant sera maintenu à 1 € pour le temps passé à la garderie soit le matin, soit l'après-midi et donc 2 € pour le temps passé le matin et l'après-midi. Cependant, le maximum facturé par période passera de 65 € à 70 €, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Études surveillées

Maintien du tarif : 1 € l'étude.
Tout enfant qui rejoint la garderie à l'issue de l'étude (17h30) sera accueilli sans surcoût.

Activités périscolaires

Le changement de l'organisation des rythmes scolaires entraîne l'arrêt de certaines activités périscolaires. Par conséquent, l'éveil à la Musique et le Tambour ne seront pas renouvelés, après avoir permis de faire découvrir à une trentaine d'enfants, sur deux ans, des activités musicales fort appréciées.



Activité philatélie



Cette année, l'activité Philatélie a permis à **Gabriéla**, **Léni** et **Raphaël** de créer leur propre timbre, sur des thèmes portant sur les fleurs, le football ou encore la pêche.

Leurs travaux ont été remis par Messieurs Patrice MICHELET et Jean RENAULD de l'Association Philatélique Champenoise, en présence de Monsieur le Maire.

Merci aux intervenants Musique, à l'Association Philatélique Champenoise, à Karen VITRY pour l'initiation à l'anglais et au personnel communal pour la qualité de leurs interventions, chacun dans leur domaine.

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter la Mairie : mairie@recy.fr.

Participation Citoyenne



Plusieurs cambriolages ont eu lieu sur la commune de Recy.

RESTONS TOUS VIGILANTS !

N'hésitez pas à signaler tout individu ou véhicule suspect le plus rapidement possible aux référents locaux de « Participation Citoyenne » qui sont : Messieurs **Olivier FLORES** (06.70.95.08.55) et **Jean-Bernard BASSUT** (06.14.29.76.33), titulaires, et **Jacky BOUCHER** (03.26.21.56.26) et **Marc CALLEJAS** (06.82.92.59.10), suppléants.

Si vous constatez des comportements qui vous paraissent suspects, n'appellez pas la Police mais un des référents. Ce système permet de ne pas encombrer les lignes téléphoniques des forces de l'ordre. La Police ne sera contactée directement qu'à l'occasion d'un évènement grave et sérieux qui nécessite une intervention immédiate.

Casque à vélo obligatoire pour les enfants

Depuis le 22 mars 2017, le port d'un casque à vélo devient obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers.

Cette mesure fait suite à un décret publié au Journal officiel du 22 décembre 2016.

Le Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR) avait prescrit dans un rapport, le 2 octobre 2015, 26 mesures visant à améliorer la sécurité routière. La mesure n° 16 portait sur l'obligation du port d'un casque homologué pour les enfants de moins de 12 ans, sans généraliser cette mesure à l'ensemble des cyclistes, dans le but de réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo.



En cas de non-respect de cette obligation, un adulte, qui transporte à vélo un enfant passager non casqué ou qui accompagne un groupe d'enfants non protégés, risque une amende forfaitaire de 4^{ème} classe (135 €).

Bien vivre chez soi...

...et avec ses voisins

Afin de profiter au mieux de son jardin et des espaces publics, quelques règles méritent d'être rappelées :

Tondeuse et outillage sonore :

Utilisation encadrée par arrêté préfectoral

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazons à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques... ne peuvent être effectués que :

- ☞ **Les JOURS OUVRABLES** de **8 h 30 à 12 h 00** et de **14 h 00 à 19 h 30**,
- ☞ **Les SAMEDIS** de **9 h 00 à 12 h 00** et de **14 h 30 à 19 h 00**,
- ☞ **Les DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS**... de **10 h 00 à 12 h 00**



Les déjections canines

Nous constatons une recrudescence des déjections canines sur les trottoirs et dans les espaces verts... Chaque propriétaire de chiens est responsable de son animal et il convient de prendre toutes les mesures afin d'éviter toute gêne ou incident et ainsi permettre à nos enfants de courir librement sans se retrouver avec leurs chaussures souillées...

Il est rappelé que des sacs à déjections canines sont disponibles **gratuitement** en Mairie.

Agir pour que notre commune conserve son cadre de vie agréable et convivial est l'affaire de tous.

De plus, nous rappelons que le **terrain de football est interdit aux chiens**.

Nous faisons appel au civisme de chacun... mon compagnon s'oublie ? Et bien, je ramasse...



MERCI AUX RECYOTS QUI LE FONT DÉJÀ !!!

Les chiens (suite...)



Les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique et ce afin de limiter tout risque d'accident, et veiller à la sécurité et à la tranquillité publique.

*La peur des chiens, chez les petits et les grands, ne se maîtrise pas...
Merci pour eux !*

Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes les mesures nécessaires propres à préserver la tranquillité des habitants du voisinage de jour comme de nuit (arrêté préfectoral "bruit" du 25 avril 1990).

Chien errant capturé, attention à la facture...

La commune de Recy a passé convention avec les services de la ville de Châlons en Champagne afin de définir les conditions d'interventions des services municipaux de la Ville de Châlons pour la capture des chiens errants ou dangereux sur le domaine public.

Les chiens capturés seront remis à la fourrière communautaire située Chemin du Platier à Fagnières et les interventions facturées par la Ville de Châlons en Champagne à la commune de Recy.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, par délibération en date du 10 avril 2017, a décidé de refacturer le coût des interventions de capture aux propriétaires de chiens.

Le tarif appliqué pour chaque chien détenu est de minimum **53 €** (frais matériels et déplacement).

Distribution de compost 4^{ème} édition

Recy'clage

Le samedi 13 mai 2017 s'est tenue la 4^{ème} distribution gratuite de compost à la population. Une opération qui, chaque année, rencontre un franc succès auprès des jardiniers amateurs et qui a pour but de promouvoir le recyclage des biodéchets (poubelles vertes) et l'amélioration du cadre de vie, par l'embellissement des jardins.



Collecte Sélective



APPEL GRATUIT

Rappel des jours de collectes des déchets :

Type de déchets	Contenant	Jours
Déchets ménagers	Container gris	le mercredi
Emballages	Sacs jaunes	le mercredi
Déchets verts	Container vert	le lundi
Le Papier	Point d'Apport Volontaire ⁽¹⁾	
Le Verre		

(1) Des PAV se situent rue de Châlons (face à la boulangerie), Voie des Épinettes (en extrémité du cimetière) et sur le parking de la Salle des sports Pierre ARNOULD.

!!! Ces PAV ne sont pas destinés à recevoir les ordures ménagères !!!

JOURS DE REPORT :

Bac vert → Lundi 25 décembre avancé au samedi 23 décembre.

RAPPEL : Les conteneurs doivent être sortis la veille ou le matin de la collecte (de bonne heure...) et rentrés au plus tard le soir du ramassage !

Toutes les infos : www.citesenchampagne.net rubrique **Collecte sélective**

DÉCHÈTERIE DE CITÉS EN CHAMPAGNE

Chemin des Grèves à Châlons – Tél. : 03 26 21 77 85

Horaires d'ouverture aux particuliers :

Lundi au Samedi : 9 h à 19 h – Dimanche : 9 h à 13 h

Les particuliers peuvent y accéder gratuitement et y déposer : les déchets verts, les gravats, les encombrants, les cartons, le papier, le verre, la ferraille, le bois, les pneus, les piles et accumulateurs, les déchets toxiques en quantité dispersée (acides, solvants, peintures, colles, vernis, produits de traitement du jardin, aérosols...), les huiles de vidange, les batteries, les huiles alimentaires (fritures), les néons, les plaques en fibro-ciment.

Sont formellement exclus : les déchets radioactifs, les déchets amiantés, les fluides isolants, le silicone, les colles synthétiques, les eaux mazoutées, les suies, les néons et les tubes fluos.

Renseignements : **0 800 875 615**

Déchèterie de JUVIGNY

Les habitants de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne peuvent également se rendre à la **déchèterie de JUVIGNY** (Route des Grandes Loges) aux horaires suivants : le mardi de 14h à 17h, le jeudi de 9h à 12h et le samedi (pour les particuliers uniquement) de 13h30 à 17h30.

Les déchets pouvant être apportés sont les mêmes que pour la déchèterie de Cités en Champagne.

Les dépôts pour les professionnels sont soumis à conditions.

Renseignements **0 800 875 615**

Abeille ou guêpe?

Comment les reconnaître ?

L'Abeille



L'abeille a un corps trapu, velu et son abdomen est rayé de bandes noires.

À moins d'être importunée, l'abeille est plutôt pacifique mais peut se montrer agressive à l'approche de son nid.

L'abeille se nourrit de nectar.

Que faire ?

Vous avez découvert un essaim d'abeilles, ne le détruisez pas, le plus simple est de contacter un apiculteur proche de chez vous afin qu'il vienne gratuitement le recueillir. Rendez-vous sur le site Internet www.apimarne.fr/un-essaim-chez-vous/ et cliquez sur l'abeille la plus proche de votre domicile et contactez l'apiculteur concerné.

L'intervention d'un apiculteur est gratuite. Seul l'endroit du nid peut rendre l'opération payante (hauteur, cheminée...)



La Guêpe



La guêpe a une pilosité faible, une couleur jaune vive avec des lignes noires très marquées et un abdomen clairement distinct du thorax (d'où l'expression « avoir une taille de guêpe »).

La guêpe se montre plus agressive que l'abeille, surtout si elle a jeté son dévolu sur votre nourriture...

Les guêpes sont généralement omnivores. Elles se nourrissent de nectar, de jus de fruit.

Si vous découvrez un de nid de guêpe chez vous, gardez vos distances ! Il faudra contacter un désinsectiseur, dont vous trouverez les coordonnées dans un annuaire.

L'intervention étant payante, renseignez-vous sur les tarifs avant de faire appel à ses services.

Il existe des solutions naturelles pour éloigner les **guêpes** qui sont sensibles à certaines odeurs ayant un effet répulsif telles que la lavande, le thym, la menthe ou la tomate. Elles fuient également les odeurs de clou de girofle, de vinaigre blanc ou les odeurs de combustion d'encens, de thym ou de marc de café. Sans oublier les huiles essentielles de citronnelle, lavande, lavandin ou clou de girofle, seules ou en mélange. Il est conseillé d'éviter de porter des couleurs vives.

Concours des maisons et des villages fleuris

La Commission Environnement a réalisé une visite complète du village en vélo le 6 juin dernier et a sélectionné les cinq plus belles maisons fleuries.

Ces maisons ont été présentées Mardi 4 juillet au Jury Départemental.

Les lauréats sont Mrs et Mmes Jean **RENAULD**, Jacques **CHANGENOT**, Daniel **VILLAIN**, Françoise **JESSON-HATTAT** et Michel **POLICE**. Ils recevront leurs prix lors de la prochaine cérémonie des vœux du Maire.

Nous les remercions de leur implication personnelle qui contribue au fleurissement de notre village.

Le Jury Départemental évaluera également nos efforts d'embellissement de l'année et, peut être, verrons-nous une deuxième fleur fleurir sur nos panneaux...



Travaux réalisés et à venir en 2017

Réalisations 2017 et projets

Nous venons de compléter notre aire de jeux, jouxtant la Salle des Sports Pierre ARNOULD, d'un tourniquet et d'une nouvelle balançoire à bascule, plus sécurisée.

Malheureusement, nous déplorons des dégradations et malveillances que subissent les différents équipements et appelons la population à la vigilance.

Dans notre souhait de continuer l'embellissement de notre village, cet hiver, nous aménagerons la pointe du Douvat (entrée côté Juvigny) de plantations d'arbres et d'arbustes.

Nous menons également une réflexion sur une ballade fleurie et patrimoniale, qui permettra de découvrir les sites historiques de notre village tout en cheminant dans un cadre agréable.



Bâtiments

Mairie

En 1995, la Mairie avait connu ses derniers gros travaux de réaménagement.

Aujourd'hui, c'est au tour de son accès piéton de se mettre en conformité avec la législation sur le déplacement des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Ainsi, les travaux d'aménagement de l'accès PMR de la Mairie et de la Salle Léon Changenot touchent à leur fin.

La façade de la Mairie et des rampes d'accès seront également pourvus d'un nouvel éclairage basse consommation (LED) du plus bel effet.

Suivront, courant juillet, la réalisation d'un enduisage sur l'ensemble de la place de la Mairie et le marquage des emplacements de parking.

Coût global des travaux : 76 000 €



Jardin d'Expression

Le Jardin d'Expression a été inauguré samedi 17 juin, où une centaine de Recyots avait répondu présent.

Monsieur le Maire a rappelé la genèse et le but de ce Jardin d'Expression, en présence de Madame la Sénatrice Françoise FERAT, de Monsieur Pierre VINCENT, Responsable du Comité de Fleurissement de l'Office Départementale du Tourisme et des membres du Jury, ainsi que les entreprises locales qui ont réalisé les différents travaux d'aménagement.

La première exposition est dédiée pour une partie aux enfants de notre école et porte sur le thème des contes. Les travaux ont été réalisés par les cinq classes de l'école et par les enfants fréquentant la garderie périscolaire, lors des activités de bricolage, mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

La seconde partie de l'exposition est destinée à l'historique de Recy, au travers d'anciennes photos et cartes postales datant, pour certaines, du début du XX^{ème} siècle.

Ce jardin a pour vocation de permettre l'expression de l'art, sous toutes ses formes : textes, photos, dessins, peintures, sculptures, etc...



Si vous souhaitez proposer vos réalisations, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie.

Voirie et divers

Voie Chanteraine

Les travaux de réfection complète de l'éclairage public, et de l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques ont été achevés au cours de deuxième trimestre. Travaux pris en charge par le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (SIEM).

Impasse du Manège

La voirie et les trottoirs de l'Impasse du Manège ont été entièrement réaménagés avec la suppression de l'îlot central pour permettre une meilleure circulation.

L'Impasse, qui a été classée en zone de rencontre (limitée à 20 km/h) est, elle aussi, pourvue d'un éclairage public de type LED.

Coût des travaux : 58 000 €

L'Église

Outre des travaux de restauration d'une partie du soubassement intérieur de la toiture, sujette à des infiltrations lors d'intempéries, la porte, côté rue montante, a été remplacée.

Coût des travaux : 7 800 €

Jardin d'Expression

Création d'un jardin d'expression rue des Cotons et aménagement du parking.

Coût des travaux : 32 000 €

Réserve Communale de Sécurité Civile



Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Recy, une séance d'instruction programmée impliquant uniquement les bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC), s'est déroulée le vendredi 2 juin 2017 de 9h00 à 11h00 dans les locaux techniques de la mairie.

Cette séance d'instruction avait pour ambition de compléter les connaissances dans la mise en œuvre effective des matériels divers à la disposition des services techniques de la Mairie.

A noter que deux nouvelles volontaires ont rejoint les rangs, portant ainsi l'effectif à 25 bénévoles. Les élus et volontaires de la réserve ont reçu un dossier synthétique contenant un organigramme et des informations sur les tâches et missions de chacun.

Des jeunes Recyots à l'honneur

À l'occasion du 22^{ème} semi-marathon de Châlons en Champagne dénommé « Courir pour la vie », parmi toutes les épreuves, une distance de 1,2 km était destinée aux jeunes nés en 2006-2007.

Le podium de cette épreuve, où 232 jeunes coureurs avaient pris le départ, est **100 % Recyot !!!**

Bravo

à

Matéis, Julien et Célian !



Julien PIERRON ne s'arrête pas là, puisqu'avec son frère **Maxime**, ils ont à leur actif quelques performances :

- Maxime termine 3^{ème} du Trophée Régional des Jeunes Cyclistes Grand Est 2017 (et 1^{er} Ex-Champardennais), catégorie Poussins,
- Julien est Champion du Grand Est 2017, catégorie Pupilles,
- Julien est sélectionné pour le Trophée de France des Jeunes Cyclistes à Narbonne du 30 juin au 2 juillet 2017.

Saison Cyclocross 2016-2017 :

- Maxime 15 victoires sur 20 compétitions, dont un Titre de Champion de Champagne Ardennes Poussins 2016,
- Julien 10 victoires sur 19 compétitions,

Saison Route 2017 :

- Maxime 4 victoires sur 10 compétitions avec 10 podiums,
- Julien 8 victoires sur 11 compétitions avec 11 podiums,
- A ce jour ils sont tous deux leaders du Mini Tour de Seine et Marne (la dernière course aura lieu le 23 septembre).

Participation au mini Paris-Roubaix :

- Maxime 10^{ème} sur 51 arrivants (dernier secteur pavé de la course mythique Paris-Roubaix),
- Julien 10^{ème} sur 121 arrivants (deux derniers secteurs pavés).

Bravo à eux. De futurs grands champions... ☺





Jeu-concours photo JE FLASHE MON AGGLO !



Châlons Agglo a imaginé un jeu-concours pour mettre en avant les richesses patrimoniales, architecturales, naturelles et touristiques et les partager avec le plus grand nombre. À vos appareils !!!

De beaux paysages, des sites pittoresques, des édifices classés, des parcs nature, des coins inattendus...

A gagner, des places de concert en VIP, du champagne*, des balades en barques, etc...

Toutes les infos : www.chalons-agglo.fr/actualites/je-flashe-mon-agglo-1658.html

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.

AGENDA 2017

Juillet			
du 10 au 21	Camps d'Ado	ERSM Basket	Salle Pierre ARNOULD
du 10 au 28	Centre Aéré (ALSH)	Familles Rurales	École
Vendredi 14	Fête Nationale	Commune / Comité des Fêtes - Recy vit !	Salle Maurice SIMON
Samedi 22	Pique-nique	Tamalou	Salle Maurice SIMON
Septembre			
Samedi 9	Bourse aux vêtements	ERSM Basket	Salle Léon Changenot
Vendredi 15	Présentations des équipes	ERSM Basket	Salle Pierre ARNOULD
Octobre			
Samedi 7 octobre	Repas des Aînés	Familles Rurales	Salle Maurice SIMON
14 et 15	Salon des Arts et du Terroir	Comité des Fêtes - Recy vit !	Salle Maurice SIMON
du 23 au 27	Stage Basket	ERSM Basket	Salle Pierre ARNOULD
Mardi 31 octobre	Halloween	Familles Rurales / CPE	Salle Maurice SIMON
Novembre			
Samedi 4	Choucroute	Tamalou	Salle Maurice SIMON
Vendredi 17	Soirée Beaujolais	Comité des Fêtes - Recy vit !	Salle Maurice SIMON
Décembre			
2 et 3	Téléthon		

La salle Orange :

Tarifs	24 heures	48 heures
Sans chauffage	95 €	180 €
Avec chauffage	125 €	235 €
Vaisselle	40 €	

La Salle des fêtes Maurice SIMON :

Tarifs	24 heures	48 heures
Sans chauffage	220 €	350 €
Avec chauffage	285 €	470 €
Vin d'honneur	120 €	

*certaines dates sont susceptibles de changer. Rendez-vous sur www.recy.fr rubrique « Agenda »

Location de salles

La location des salles est **uniquement réservée aux habitants et Associations de Recy**. Pour une location le samedi, les salles seront mises à disposition tout le week-end et le tarif pour 48 h sera appliqué.

Seule la salle Orange peut être louée le dimanche uniquement. Par conséquent, la salle sera mise à disposition le dimanche matin et sera facturée sur la base du tarif 24 heures.

Le bruit étant l'affaire de tous, nous demandons à tout locataire de salle de bien vouloir veiller au respect du voisinage en limitant le bruit passé 22 h.

Les Associations

ASSOCIATIONS	PRÉSIDENT/RESPONSABLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
FAMILLES RURALES.....	ALAIN DERVIN	7 rue des Champs.....	03 26 65 21 42
SERVICE D'AIDE À DOMICILE.....	CATHERINE JACQUOT.....	24 GRANDE RUE.....	03 26 65 09 17
.....	JEANNE-MARIE BASSUT.....	1 RUE LOUIS VANSEVEREN.....	03 26 65 33 06
CLUB FÉMININ.....	LYSIANE DERVIN.....	7 RUE DES CHAMPS.....	03 26 65 21 42
".....	BRIGITTE PERARD.....	CHEMIN DE L'UMAILLY.....	03 26 65 22 14
ACCUEIL DE LOISIR SANS HÉBERGEMENT.....			
REPAS DES AÎNÉS.....	CHANTAL CHANGENOT.....	3 RUELLÉ JEAN LE BON.....	03 26 65 67 18
CARTES D'ADHÉRENTS/TRÉSORERIE..	ANNIE MARCHAL.....	38 RUE MARCEL JESSON.....	03 26 65 24 85
TAMALOU (CLUB DU 3^{ÈME} ÂGE)	BERNARD COLIN.....	10 voie de l'Abeille.....	09 54 31 81 09
CONSEIL DE PARENTS D'ÉLÈVES	ALICE JACQUOT.....	10 ruelle Frappat.....	03 26 26 93 15
SOCIÉTÉ DE CHASSE	HERVÉ ARNOULD.....	6 ruelle à Bouquin.....	03 26 65 25 18

SOCIÉTÉ DE PÊCHE	FRANCK LALLEMENT.....	2 bis rue des Moulins.....	03 26 68 07 83
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	JEAN JESSON.....	25 Grande Rue.....	03 26 65 21 71
COMITÉ DES FÊTES - RECY VIT !	ALAIN DURAND.....	37 Grande Rue.....	03 26 69 82 89
BALADYS	CHARLOTTE.....		06 59 69 19 82
ERSM BASKET	VÉRONIQUE JESSON.....	1 rue Chanteraine	03 26 68 00 97

ÉVEIL DE RECY SAINT MARTIN – PRÉSIDENT : DOMINIQUE JACQUET – 2 ROUTE DE LOUVOIS À RECY			
SECTION BADMINTON	JEAN-PASCAL JACQUOT	24 Grande Rue.....	03 26 65 09 17
SECTION TENNIS	OLIVIER KARAS.....	3 rue Chanteraine	06 95 58 00 13
SECTION DANSE	MÉLANIE CAUVIN	ersm.danse@yahoo.fr.....	03 26 66 06 21
SECTION GYM ENFANT	SYLVIE AUGUSTE	28 rue Marcel Jesson.....	06 03 39 74 77
SECTION YOGA	ANIMATRICE : CORINNE		06 52 69 22 17
SECTION GYM VOLONTAIRE	SYLVIE MONEUSE	6 RUE MARCEL JESSON.....	03 26 65 34 40
SECTION BRIDGE	MARIE-NOËLLE PIAT	6 rue des Jardins	03 26 68 26 45
LE CHACAL CHESS CLUB	GILLES DHAYNAUT		06 87 16 84 54
SECTION SUN DANCE	ABDOURAZAK GUEDI		06 50 25 16 54

Le Football Club Saint Martin sur le Pré - La Veuve – Recy à Saint Martin sur le Pré - Tél./fax : 03.26.64.22.92.

Paroles aux Associations

Tamalou

Deux sorties au programme en avril dernier : 22 adhérents ont pu visiter l'Usine McCain, qui fête ses 15 ans d'implantation sur le site de Matougues. Ils ont pu suivre le parcours de la transformation de la pomme de terre jusqu'à l'emballage avant le passage en chambre froide. Dégustation oblige de ces frites très renommées.



Un nouveau groupe de 17 adhérents ont franchi les portes de l'Usine de traitement des ordures ménagères et ont pu réaliser l'importance qu'a le tri de nos déchets pour la sauvegarde de notre planète.

MERCI A CES ENTREPRISES QUI ACCEPTENT DE NOUS OUVRIR LEURS PORTES.

Le prochain rendez-vous est pris pour un déjeuner-croisière sur le « Bateau Champagne Vallée » à Cumières, suivi de la visite de La Cave Aux Coquillages à Fleury La Riviere le Jeudi 21 Septembre 2017, avec dégustation de champagne, bien sûr.

Informatique

Pour la 4^{ème} année, la section informatique des Tamalous vous donne rendez-vous au mois de septembre.

Les cours dispensés ont 3 objectifs principaux :

- 1) Rendre l'informatique accessible à tous,
- 2) Découvrir et/ou se perfectionner à l'utilisation de l'outil informatique,
- 3) Apporter une aide dans les petits problèmes informatiques et techniques de tous les jours.

La section est constituée de deux groupes : un groupe « débutants » et un groupe « confirmés ».

Les séances se déroulent le mercredi de 8h30 à 9h30 pour les débutants et de 10h00 à 11h30 pour les confirmés sauf pendant les vacances scolaires. En plus des cours traditionnels, il nous arrive de faire des séances bien spécifiques à la demande des membres du groupe (smartphone, tablette, wifi...).



En général, le premier mercredi des vacances scolaires est réservé aux séances de dépannage. Ces ateliers, ouverts à tous, permettent de régler les petits problèmes techniques que chacun peut rencontrer avec son ordinateur, sa tablette, ou son smartphone.

Les cours de la saison 2017/2018 seront orientés « **Photo** ». Une réunion de rentrée sera organisée début septembre. N'hésitez pas à appeler Bernard BOCKSTAL au 06 52 44 69 35 pour tous renseignements.

Section Gym Volontaire de l'ERSM



Le cours de stretching se porte bien !

Le **stretching** est une forme de gymnastique douce à base d'exercices qui permet de délier les articulations et d'étirer à tour de rôle les différents muscles du corps. Notre association compte 30 adhérentes. Outre les habituées, d'autres nouvelles sont venues nous rejoindre dans le sport santé.

La gym, c'est aussi ça, partager des moments conviviaux et prendre un temps de pause autour d'un repas.

Nous étions vingt trois à nous retrouver dans la salle de restauration du Lycée-Etienne-Oehmichen.

Merci aux participantes, votre présence nombreuse est pour le bureau la meilleure des récompenses.

Le projet de l'association pour la rentrée « PROGRAMMES POUR BIEN VIEILLIR »

Réunion d'informations le **lundi 16 Octobre à 10h**, Salle Léon Changenot.

Proposer un atelier équilibre (3 mois) entièrement financé par le département.

C'est un programme spécifique pour regagner de la souplesse et de la force nécessaires au maintien de l'autonomie comme celui de se protéger lorsque l'on chute.



Le cours de stretching est reconduit. **La rentrée se fera le jeudi 14 septembre 2017 à 10h45** Salle des Sports Pierre ARNOULD.

Pour tous renseignements contact au : 03 6 65 34 40 → mail : presidente.eveilgvrecy@orange.fr

BONNES VACANCES À TOUS !

Yoga

Les cours de yoga, qui ont lieu tous les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30, Salle Léon Changenot (à côté de la Mairie), ont pris fin le 28 juin dernier. La rentrée a été fixée le **13 septembre** prochain.

Les personnes qui désirent découvrir cette activité ont la possibilité de suivre deux cours à titre gratuit. Pour les autres, nous aurons le plaisir de nous retrouver après la période des vacances



Section Danse de l'ERSM

La section Danse reprendra-t-elle à la rentrée scolaire



C'est déjà la question que s'étaient posée les parents et enfants amoureux de l'activité, il y a 4 ans lorsque la Présidente, avait annoncé sa démission lors du spectacle de fin d'année. De la Modern Jazz à l'Abstrakt, en passant par le Hip-Hop, l'activité Danse avait pu être proposée à nos petits Recyots et autres enfants des villages voisins, grâce au dévouement d'un trio de parents, motivés et engagés dans la vie Associative. Aujourd'hui, le bureau constitué de deux personnes, cherche en vain, à s'étoffer, à se renouveler...

Le but est simple : permettre ainsi à la quinzaine d'enfants bénéficiant des cours de l'excellent Johan LEDUC, chorégraphe, actuellement en tournage, de poursuivre leur passion.

Sans le renfort d'au moins deux bénévoles, la section ERSM Danse s'éteindra donc, et l'activité, ouverte aux enfants dès leur plus jeune âge, (4 ans), ne sera plus proposée sur Recy.

Si vous avez envie de vous investir pour que l'activité Danse continue à Recy,

merci de contacter la Présidente au 06.84.39.88.79.

Section Bridge de l'ERSM

Quoi de neuf à la Section Bridge ?

Des joueurs de cartes assidus, de la bonne humeur, du plaisir à jouer et à essayer de gagner...

La recette : un peu de patience et de concentration, quelques règles, du bon sens et de la réflexion !

On ne s'ennuie pas autour d'une table de bridge.

Pas de professionnels ici à Recy, des amateurs et des débutants, comme vous, qui ont osé un jour franchir le pas de la porte du club pour s'intéresser et apprendre, nous les avons accompagnés.

Notre prochain RDV sera le **mercredi 6 septembre 2017**, à 20h30 à la salle Georges Bailly.

Et pour toutes informations, contactez : Marie-Noëlle PIAT au 03.26.68.26.45 / 06.71.18.23.10 – marienoelle.piat@free.fr
 – Jacques VITRY au 03.26.65.85.15 / 06.29.21.80.09 – jacvitry@aol.com



Sun Dance



L'association Sundance, présente à Recy depuis 5 ans, est née de la volonté de partager une passion pour les danses latines.

Sundance privilégie le travail avec des professeurs de qualité qui portent les mêmes valeurs que l'association.

Plusieurs activités sont proposées : des danses latines comme la **Salsa Cubaine** ou la **Bachata** ainsi que de la **Gym Tonic**.



Tout le monde peut y trouver sa place que ce soit les débutants ou les personnes déjà avancées.



L'association se veut familiale et souhaite d'abord que les adhérents y trouvent de la bonne humeur, des moments de partage autour de l'effort ou d'une passion commune.

Des événements annuels sont également proposés comme des stages de perfectionnement ou des soirées dansantes pour davantage de partage et de moments de convivialité.

Toute personne intéressée est d'ores et déjà invitée aux **PORTES OUVERTES** salle des Sports Pierre ARNOULD à Recy :

Gym Tonic : mardi 12 septembre à 19 h 30,

Danses Latines : Vendredi 15 septembre à 19h00.

Comité des Fêtes - Recy vit !

Nos activités de début d'année.

Le 25 mars a eu lieu notre après-midi consacré à un spectacle pour les enfants.

Plus de 60 enfants accompagnés de leurs parents ont assisté à un spectacle de **GOLOSO**, alias Romain CHANGENOT. « La cale est basse » a enchanté petits et grands.

Bien entendu, un goûter a complété cette journée, pour le plus grand plaisir des petits gourmands...



Le premier Avril, ce n'est pas un poisson mais une réalité, 55 personnes sont parties en escapade à Paris. Notre car affichait complet.



Ils ont pu assister à une visite animée de Montmartre animée par 3 comédiens dont la belle Gabrielle.

La journée s'est terminée par un repas amical sur le bateau mouche « Le Capitaine Fracasse ».

Enfin, le 15 Avril se tenait notre première « **CHASSE AUX ŒUFS** » à destination des enfants :

30 petits (moins de 6 ans) et 25 grands ont été accueillis par 4 mascottes avant de ramasser des œufs factices près de la Salle des Fêtes Maurice SIMON.



Bien entendu ils ont pu échanger les œufs factices contre de bons œufs en chocolat.

Il faut souligner que toutes les manifestations concernant les enfants sont totalement gratuites.

Nos prochains RDV : Le repas traditionnel du 14 Juillet, le salon des Arts et terroir les 14 et 15 Octobre, le Beaujolais nouveau le 17 Novembre et pour le téléthon le spectacle des Sarrybiens le 2 Décembre.

Alors, à bientôt !

BONNES VACANCES !

Section Tennis de l'ERSM

Saison 2017/2018

Les inscriptions d'un montant de 20€ (par famille) pour l'année doivent être prises en prenant contact avec Olivier Karas, Président ERSM TENNIS au 06.95.58.00.13.

Lors de l'inscription une clé d'accès au court sera remis contre une caution de 20 € pour les nouveaux adhérents . En fin d'année la caution sera rendue en échange de la remise de la clé.

